

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 16 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le 16 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29
Date de la convocation	10 juin 2016
Date d'affichage	10 juin 2016

**Etaient présents** : (19)

M. DEVOS Frédéric, Maire, LEPPROVOST Maryse, LEMOINE Isabelle, DEGRAND Christophe, PRONIER Isabelle, THOMAS Loïc, Adjoint,

COURTENS Jean-Claude, VANPEPERSTRAETE Régis, BUSSCHAERT Laurence, LENOIR Sylvie, RICHARD Nicolas, LAMIRAULT Magali, CWYNAR Yann, HUGOO Isabelle, CALCOEN David, NION Bérangère, BRETON Franck, LESCHAVE Jean-Louis, DEBRIL Sylvie, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné procuration** : (10)

DEHONDT Florence	donne procuration à	CALCOEN David
DERAM Didier	«	DEGRAND Christophe
THAON Doriane	«	BUSSCHAERT Laurence
WLOSIK Edmond	«	LEMOINE Isabelle
GLAZIK Dorothee	«	PRONIER Isabelle
DOUARD Cristelle	«	THOMAS Loïc
JOOS Clément	«	LEPROVOST Maryse
VERROUST Martine	«	LESCHAVE Jean-Louis
WECKSTEEN Nathalie	«	DEBRIL Sylvie
LAMMAR Guy	«	BRETON Franck

**Secrétaire de séance** : CALCOEN David

## 1) DEMANDE DE SUBVENTION DE LA TOITURE BASE DES 3 SOURCES - JP DECOOL

Mr le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter une subvention exceptionnelle sur la réserve parlementaire du Député Jean-Pierre DECOOL.

Subvention d'un montant de 7 000 € pour la réalisation de la toiture de la grange à la base des trois sources.

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR,

DECIDE : D'autoriser Mr le Maire à demander la subvention auprès du Député Jean-Pierre DECOOL.

## 2) PROJET SDCI (SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE) CONCERNANT STEENBECQUE ET MORBECQUE

Le conseil municipal a validé par une précédente délibération l'extension du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque.

Le Préfet nous demande en l'application de l'article 40-II de la loi NOTRe de valider son arrêté (document en annexe).

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR,

DECIDE : De valider l'arrêté préfectoral portant le projet de périmètre du SIDEN SIAN

## 3) APPROBATION DU CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) - CCHF

Les communautés de communes du Canton de Bergues, de la Colme, de Flandre (sans la commune de GHYVELDE) et de l'Yser ont fusionné le 1er janvier 2014 pour devenir la communauté de communes des Hauts de Flandre.

Par arrêté du 30 mai 2013, monsieur le préfet du nord a autorisé cette fusion et repris l'intégralité des compétences exercées par les communautés de communes fusionnées dans leur rédaction au moment de la fusion et en respectant leur classement actuel dans les catégories obligatoires, optionnelles et facultatives.

L'article 7 de cet arrêté prévoyait que la nouvelle communauté de communes disposait d'un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, soit avant le 31 décembre 2015, pour procéder à la restitution éventuelle de compétences à caractère facultatif.

Dans les compétences à caractère facultatif figurait la compétence « **Aménagement, gestion et entretien de l'espace vert public du lit remblayé de la Colme situé sur le territoire des communes d'Holque et Watten** »

Par délibération n° 15-064 du 16 juin 2015, le conseil communautaire de la CCHF a procédé à une nouvelle définition de ses compétences facultatives et a décidé de restituer aux communes d'Holque et Watten la compétence « Aménagement, gestion et entretien de l'espace vert public du lit remblayé de la Colme situé sur le territoire des communes d'Holque et Watten »

Prévu par l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il y a lieu de neutraliser le coût de cette restitution aux communes en révisant les attributions de compensation des communes concernées à savoir : HOLQUE et WATTEN soit deux communes.

Par délibération n° 14-106 du 8 juillet 2014, le conseil communautaire a fixé la composition de la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**. Cette commission est chargée d'évaluer les charges qui vont incomber aux communes suite à cette restitution de compétences.

Son rôle consiste à valider une méthode d'évaluation et à proposer les nouvelles attributions de compensation.

Le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses parties législatives et réglementaires, et notamment les articles L5211-25, L.5211-17, L.5216-5 II et III, ainsi que L.2333-78

Vu le Code Général des Impôts notamment l'article 1609 nonies C

Vu l'arrêté du Préfet du Nord du 30 mai 2013 portant création de la communauté de communes des Hauts de Flandre issue de la fusion des communautés de communes du Canton de Bergues, de la Colme, de Flandre (sans la commune de GHYVELDE) et de l'Yser ;

Vu la délibération n° 15-064 du 16 juin 2015, par laquelle le conseil communautaire de la CCHF a procédé à une nouvelle définition de ses compétences facultatives et a décidé de restituer aux communes d'Holque et Watten la compétence « Aménagement, gestion et entretien de l'espace vert public du lit remblayé de la Colme situé sur le territoire des communes d'Holque et Watten »

Vu la délibération n° 14-106 du 8 juillet 2014, relative à la mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées portant évaluation des charges transférées qui vont incomber aux communes d'Holque et de Watten suite à la restitution de compétences, adopté à l'unanimité par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées le 29 mars 2016.

Et considérant que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale.

Un tableau des répartitions a été joint à la synthèse.

Le conseil municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR,

#### DECIDE

D'approuver le présent rapport de la CLECT et le montant des attributions de compensation attribués aux communes d'Holque et de Watten suite à la restitution de la compétence « **Aménagement, gestion et entretien de l'espace vert public du lit remblayé de la Colme situé sur le territoire des communes d'Holque et Watten** » au 1er janvier 2016

Dans un souci de simplification administrative, d'adopter le tableau récapitulatif des attributions de compensation des communes de la CCHF au 1er janvier 2017, Celui-ci récapitule les différentes délibérations relatives aux attributions de compensation aux communes et n'apporte pas de modification à leur montant.

#### **4) CONVENTION MAIRIE/ ROCAMBOLE (LIRE EN SHORT)**

Souhaitée par Fleur Pellerin, ministre de la culture et de la communication et mise en œuvre par le Centre National du livre, « Lire en short », la grande fête du livre pour la jeunesse a pour but de promouvoir le livre et la lecture auprès des jeunes. Cet événement est national, populaire et festif.

La commune va donc participer à cette manifestation cette année pour la première fois. Un conteur va venir dans deux endroits de la commune (étang des trois sources et jardin du musée Jeanne Devos) afin d'effectuer des lectures animées. Pour cela une convention va être élaborée par la médiathèque entre « Rocambole » de Mme Charpentier et la commune.

Le coût de cette prestation est de 921.92€ TTC.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mr le Maire à signer cette convention

Le conseil municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR,

DECIDE : d'autoriser Mr le Maire à signer la convention

**5) CONVENTION CROQUE NATURE (CENTRE AERE JUILLET)**

Les Eclaireuses Eclaireurs De France accueillent des enfants et des animateurs de la commune à Noordpeene du 19 au 21 juillet 2016. Le séjour Croq'Nature « Terres de Pirates » prévoit l'encadrement, l'hébergement et les repas.

Le montant du séjour s'élève à 25.48 € par personne et par jour.

Le groupe est composé de 40 enfants et 5 animateurs, le coût est de 3340 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mr le Maire à signer cette convention

Le conseil municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR,

DECIDE : d'autoriser Mr le Maire à signer la convention

**6) MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser le tableau des emplois de la Commune comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins.

En cas de modification répondant aux besoins de la commune, le comité technique émet un avis et le conseil municipal est appelé à délibérer pour redéfinir ce tableau.

Lors de la réunion du 02/06/2016, le Comité Technique a validé les propositions suivantes :

- suppression d' 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 30/35<sup>ème</sup> au 01/07/2016
- suppression de 3 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 20/35<sup>ème</sup> au 01/07/2016
- création de 4 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 23/35<sup>ème</sup> au 01/07/2016
- suppression d' 1 poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 01/07/2016
- création d' 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet au 01/07/2016
- suppression d' 1 poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 21/35<sup>ème</sup> au 01/07/2016
- création d' 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 21/35<sup>ème</sup> au 01/07/2016

Après avoir précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à valider ces modifications et à adopter le tableau des emplois figurant en annexe.

Mme Debril demande des explications sur la suppression du poste D'ATSEM et Mr Leschave sur la création du poste d'agent de maîtrise.

Mr Carlier précise que la suppression du poste d'ATSEM fait suite à un départ à la retraite et remplacé par la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en attendant d'obtenir le concours. La création d'un poste d'agent de maîtrise est pour le restaurant scolaire puisque le chef de cuisine a obtenu son augmentation de grade via la CAP du CDG59 et comme l'ancien chef de cuisine était Agent de maîtrise donc pas de souci pour la nomination dans son nouveau grade.

Le conseil municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR,

## DECIDE

**D'ADOPTER** le tableau des EMPLOIS PERMANENTS figurant en annexe  
**De PRECISER** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### **7) CESSION DE BIEN - TONDEUSE TORO – INV 2003024**

La commune a remplacé une tondeuse autoportée. Il s'agit de la tondeuse TORO acquise en 2003 et reprise à l'état d'actif de la commune sous le n° 2003024.

Lors de l'acquisition de la tondeuse neuve, la société AGRO SERVICE a proposé une reprise du matériel ancien au prix TTC de 3.000,00€

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à céder le bien au prix de 3.000,00€ et à le sortir de l'actif de la commune.

Le conseil municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR,

DECIDE : d'autoriser Mr le Maire à céder l'ancienne machine pour le prix de 3000 €

### **8) CONCOURS DE CHANT - REGIE RECETTES – FETES - TARIF**

Dans le cadre des festivités de la ducasse de juillet, la commune organisera un concours de chant.  
Les inscriptions se feront en mairie contre une participation qui sera encaissée sur la régie n°7 – FETES.

Il est proposé de fixer la participation à 5€ par personne.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter cette participation qui sera encaissée sur la régie 07 – FETES

Le conseil municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR,

DECIDE : de fixer le tarif de 5 € pour les inscriptions sur la régie N° 7 – Fêtes-

### **9) TRAVAUX SITE DU MOULIN DESCHODT – AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION YSER HOUCK POUR LE FOUR A PAIN.**

Par délibération du 11 février 2016, le Conseil Municipal a validé les travaux sur le site du moulin réalisés par l'association Yser Houck

Parmi les travaux validés, figurent ceux concernant la restauration du four à pain.  
Cette tranche de travaux a été validée pour un montant de 4.927,50€ et a fait l'objet d'une convention avec Yser Houck.

Lors d'une réunion sur le chantier, il a été décidé de démolir la partie surélevée en briques jaunes côté jardin, afin de retrouver le petit bâtiment dans son état d'origine.

Ces travaux supplémentaires sont chiffrés à la somme de 700,00€ par l'association et doivent faire l'objet d'un avenant à la convention signée le 07/03/2016. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016 à

l'opération

364 - Site du Moulin – compte 21318

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à signer l'avenant à la convention dont un exemplaire est annexé à la présente

Le conseil municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR,

DECIDE : d'autoriser Mr le Maire à signer l'avenant à la convention.

### **10) CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE.**

Dans le cadre de la mise en place de la vidéoprotection, la commune va utiliser les supports de lignes aériennes de basse tension pour y installer des caméras.

Cela nécessite la signature d'une convention qui a été jointe en annexe.

Le conseil municipal est invité à autoriser Mr le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR,

DECIDE : d'autoriser Mr le Maire à signer la convention et de payer le montant annuel de redevance en fonction du nombre de supports de ligne utilisés.

### **11) LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

**1) 04/04/2016** : est signé avec la société « FREESTYL' AIR », représentée par Monsieur Yohan TRIBOULAT, un contrat d'engagement pour une représentation du show de « Freestyl' sports mix » le mardi 5 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** : FREESTYL' AIR Extrême Sports Shows, Monsieur Yohan TRIBOULAT

Siège social : 290 Vieille route– 38 250 LANS EN VERCORS

Tél. : 06.21.54.81.59

N° de SIRET : 44 087 864 300 020

**Date de la prestation** : le mardi 5 juillet 2016 à 20h00

**Coût de la prestation** :

Montant total HT : 3 750 € HT (Trois-mille-sept-cent-cinquante euros)

Montant de la TVA : 450€

Montant total TTC : 4200€ (Quatre- mille- deux-cents euros) TTC.

**Date de signature du contrat** : le 04 avril 2016

**2) 04/04/2016** : est signé avec la société « MEDIASCENE », représentée par Monsieur Pierre DESMIDT, gérant, un contrat d'engagement pour un spectacle pyrotechnique, illumination de la façade de la Mairie avec sonorisation, place du Général de Gaulle à Wormhout, le 13 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** : La société « MEDIASCENE », représentée par Mr Pierre DESMIDT

Siège social : 30 place Alphonse Bergerot– 59470 ESQUELBECQ

Tél. : 03.28.65.60.39

N° de SIRET : 30236900400015

**Date de la prestation :** Mercredi 13 juillet 2016.

**Coût de la prestation :** 3 000 € (Trois milles euros) HT  
TVA à 20% soit 600€  
Soit 3 600€ TTC (Trois-mille-six-cents euros)

**Date de signature du contrat :** le 04 avril 2016

**3) 04/04/2016 :** est signé avec la société « MEDIASCENE », représentée par Monsieur Pierre DESMIDT, gérant, un contrat d'engagement pour la location de matériel de sonorisation lors de la fête de la Musique à Wormhout, le 21 juin 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire :** La société « MEDIASCENE », représentée par Mr Pierre DESMIDT  
Siège social : 30 place Alphonse Bergerot– 59470 ESQUELBECQ  
Tél. : 03.28.65.60.39  
N° de SIRET : 30236900400015

**Date de la prestation :** Mardi 21 juin 2016.

**Coût de la prestation :** 166 € (Cent-soixante-six euros) HT  
TVA à 20% soit 33,20€  
Soit 199,20 € TTC (Cent-quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt centimes)

**Date de signature du contrat :** le 04 avril 2016

**4) 04/04/2016 :** est signé avec la SARL « REC&LIVE », représentée par Monsieur Didier GUILBERT, un contrat d'engagement pour la sonorisation et l'animation de Montmartre à Wormhout aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire :** SARL REC&LIVE Monsieur Didier GUILBERT  
Siège social : 27 rue de l'aven – 59279 CRAYWICK  
Tél. : 06.11.37.34.08  
N° de SIRET : 519 255 111 000 14

**Date de la prestation :** samedi 21 Mai 2016 de 10h à 23h.

**Coût de la prestation :** 636 € (Six-cent-trente-six euros) TTC dont 106,00 € de TVA à 20 %.

**Date de signature du contrat :** le 11 avril 2016

**5) 11/04/2016 :** est signé avec Mr BOISGONTIER Benjamin, un contrat d'engagement pour une prestation de Mr Boisgontier avec son personnage de « Bercelac, cracheur de feu ainsi que le personnage « Gallitrappe, Korigan conteur » pour 3 passages de 30 min plus déambulation lors de Montmartre à Wormhout le 21 mai 2016 aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire :** Mr BOISGONTIER Benjamin  
Siège social : 1 rue Mâchicoulis – 62 200 BOULOGNE SUR MER  
Tél. : 06.18.58.14.26  
N° de SIRET : 813 926 250 000 16

**Date de la prestation :** samedi 21 Mai 2016 de 10h à 19h.

**Coût de la prestation :** 400 € (Quatre cents euros) TTC.

**Date de signature du contrat :** le 11 avril 2016

**6) 12/04/2016 :** est signé avec le Groupement HEXA INGENIERIE et Etienne SINTIVE - M François-Xavier ROUSSEAU HEXA Ingénierie, mandataire du Groupement - 670 rue Jean Perrin - ZI Dorignies – BP 50101 - 59502 DOUAI CEDEX, le contrat validé le 18/11/2013 pour une mission de maîtrise d'œuvre du kiosque à musique à Wormhout – tranche optionnelle.

Objet : réalisation de la tranche optionnelle – marché de maîtrise d'œuvre comprenant les missions APS/APD-PRO/DCE-ACT/VISA-DET-OPC-AOR.

Date de notification du marché pour la tranche optionnelle par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 12 avril 2016**

**Montant de la tranche optionnelle : Prix HT : 19.300,00 € - Prix TTC : 23.160,00 €**

**Durée prévisionnelle : 12 mois – démarrage à la notification du marché.**

**7) 14/04/2016 :** est signé avec la société « REC & LIVE PRODUCTION », représentée par Monsieur Didier GUILBERT, Gérant, un contrat d'engagement pour une représentation du groupe « DK GROOVE ESSENTIAL » + un DJ après le concert, place du Général de Gaulle à Wormhout, le mercredi 13 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire :** La société « REC & LIVE PRODUCTION », représentée par Mr Didier GUILBERT

Siège social : 27 rue de l'Aven – 59279 CRAYWICK

Tel : 06 11 37 34 08

N° de SIRET : 519 255 111 000 14

**Date de la prestation :** mercredi 13 Juillet 2016 de 21h à 23h30.

**Coût de la prestation :** 4 635,82 € TTC (Quatre- mille- six- cent- trente-cinq euros et quatre-vingt-deux centimes) dont 241,68€ de TVA à 5,5%.

**Date de signature du contrat :** le 12 avril 2016

**8) 14/04/2016 :** est signé avec l'association « SEXTION PARADE », représentée par Madame Nathalie MARTEL, Présidente, un contrat d'engagement pour l'animation musicale de l'orchestre déambulatoire « SEXION PARADE » place du Général de Gaulle à Wormhout, le dimanche 8 mai 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire :** L'association « SEXTION PARADE », représentée par Mme Nathalie MARTEL

Siège social : 2896, route de Cassel – 59630 LOOBERGHE

Tél. : 06.68.53.17.01

N° de SIRET : 809 291 933 00012

**Date de la prestation :** Dimanche 8 Mai 2016 de 15h à 18h.

**Coût de la prestation :** 500 € (Cinq cents euros) TTC.

**Date de signature du contrat :** le 11 avril 2016

**9) 21/04/2016 :** est signé avec la Société PRATIC BURO – 15-17, rue du Maréchal Foch – 59100 ROUBAIX,

Objet : Contrat de maintenance du photocopieur KYOCERA TASKALFA 4551- Matricule : L8F6217843, situé à la Maire de Wormhout (bureau DGS) – 47 place du Général de Gaulle - WORMHOUT



Durée du contrat : 60 mois du 20/04/2016 au 19/04/2021

Date de signature du contrat : **le 20 avril 2016.**

**Montant du contrat : Prix HT : 0.0049€/copie N&B  
: 0.049€/copie couleur**

Modalité de révision du prix : Indice INSEE sur l'évolution du prix de main d'œuvre et de l'indice PSDC ou ses indices de remplacement.

**10) 02/05/2016** : Monsieur le Maire décide de majorer de 10 € par enfant la participation des familles pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs la semaine du 25 au 29 juillet 2016 et qui désire participer à la sortie exceptionnelle.

Les recettes seront encaissées sur la régie n°5 – ALSH-ALAH-Activités jeunes.

**11) 10/05/2016** : est signé avec l'association « FLAG », représentée par Monsieur Stefan CODVELL, un contrat d'engagement pour une prestation musicale guitare et chant lors de la fête de la Musique à Wormhout, le 21 juin 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** : L'association « FLAG », représentée par Mr Stefan CODVELL

Siège social : 1400 rue du marais – 62 162 VIEILLE EGLISE

Tél. : 06.10.32.20.56

N° de SIRET : 80947667400019

**Date de la prestation** : Mardi 21 juin 2016.

**Coût de la prestation** : 200 € TTC (Deux cents euros)

**Date de signature du contrat** : le 28 avril 2016

**12) 10/05/2016** : est signé avec l'association « HEMPIRE SCENE LOGIC », représentée par Monsieur Frédéric HOCHET, un contrat d'engagement pour la prestation musicale du groupe « Salt and Pepper » sur la place du Général de Gaulle à Wormhout, le samedi 21 mai 2016, lors de Montmartre à Wormhout, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** :

L'association « HEMPIRE SCENE LOGIC », représentée par Mr Frédéric HOCHET

Siège social : 51 rue Marcel Hénaux – 59000 LILLE

Tél. : 03.20.15.13.52

N° de SIRET : 451 999 718 00039

**Date de la prestation** : Samedi 21 Mai 2016.

**Coût de la prestation** : 299,62 € (deux-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-deux centimes) TTC.

**Date de signature du contrat** : le 10 mai 2016

**13) 10/05/2016** : est signé avec Madame Christine LANDSWERDT, auto entrepreneur, un contrat d'engagement pour une prestation d'animation d'ateliers d'expression plastique sur la place du Général de Gaulle à Wormhout, le samedi 21 mai 2016, lors de Montmartre à Wormhout, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** : Madame Christine LANDSWERDT, auto entrepreneur

Siège social : 3644 route de cassel – 59 470 WORMHOUT

Tél. : 06.78.29.63.76  
N° de SIRET : 443 787 137 00020

**Date de la prestation** : Samedi 21 Mai 2016.

**Coût de la prestation** : 220 € (Deux cent vingt euros) TTC.

**Date de signature du contrat** : le 9 mai 2016

**14) 10/05/2016** : est signé avec la SARL « LE PIANO DE CONCERT », représentée par Monsieur Guy HOUZET, un contrat d'engagement pour la location de 3 pianos droits sur la place du Général de Gaulle à Wormhout, le samedi 21 mai 2016, lors de Montmartre à Wormhout, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** : La SARL « LE PIANO CONCERT », représentée par Mr Guy HOUZET  
Siège social : 53 avenue Kennedy – 59 930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES  
Tél. : 06.16.22.17.89  
N° de SIRET : 451 962 369 00018

**Date de la prestation** : Samedi 21 Mai 2016.

**Coût de la prestation** : 684 € (Six-cent-quatre-vingt-quatre euros) TTC.

**Date de signature du contrat** : le 9 mai 2016

**15) 10/05/2016** : est signé avec l'association « TOURNE ET CHANTE AVEC NOUS », représentée par Madame JANDOS Jeanne-marie, un contrat d'engagement pour une prestation musicale sur la place du Général de Gaulle à Wormhout, le samedi 21 mai 2016, lors de Montmartre à Wormhout, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** : L'association « TOURNE ET CHANTE AVEC NOUS », représentée par Madame JANDOS Jeanne-Marie  
Siège social : 10 rue Pierre Decroo – 59 380 BERGUES  
Tél. : 06.72.71.36.33  
N° de SIRET : 503 563 447 00013

**Date de la prestation** : Samedi 21 Mai 2016.

**Coût de la prestation** : 150 € (Cent cinquante euros) TTC.

**Date de signature du contrat** : le 9 mai 2016

**16) 13/05/2016** : est signé avec la société :  
Jarbeau SAS – 767 Route de Strazeele – 59190 CAESTRE  
un avenant au marché à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'aménagement/extension du cimetière communal à Wormhout – **MARCHE 2015-03 – AVENANT N°4**

**Objet :**

La commune achète en direct les pavés en béton, les arches, l'ensemble de poteaux pour conteneur, le gravier et la location de grue.

Date de signature de l'avenant par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 13 mai 2016**

**Montant du marché initial+avenant1&2&3** : Prix HT : 336.329,00 € - Prix TTC : 403.594,80 €

**Montant de l'avenant n°4** : Prix HT : -23.997,44 € - Prix TTC : -28.796,93 €, soit -7,24% du marché initial.

**Montant total du marché** : Prix HT : 312.331,56 € - Prix TTC : 374.797,87 €

**17) 14/05/2016** : L'indemnité de sinistre versée par GROUPAMA pour un montant de 328,00€ est acceptée.

Montant du sinistre : 828,00€ (facture ROGER DELATTRE)

Franchise : 500,00€

Indemnité reçue : 328,00€

**ARTICLE 2** : L'indemnité sera portée au compte 7788R/020 – Produits exceptionnels divers – du budget de la Commune.

**18) 17/05/2016** : est signé le 31/06/2015 avec OCEANE VOYAGE -3 rue des Débris Saint Etienne 59000 LILLE et la mairie de Wormhout – 59470 WORMHOUT un contrat de prestation pour un séjour de 3 jours et 2 nuits « Trésor de mer à Samer » du 10 au 12 août 2016.

OCEANE VOYAGES assurera une prestation d'accueil des enfants de 9 à 11 ans de l'ALSH. Cette prestation comprend l'organisation, les activités (Découverte des caps Gris Nez et Blanc Nez/Visite de Maréïs/ 1 journée à Bagatelle/ 1 séance de char à voile).

SIRET : 402 974 653 000 97

**Coût** : OCEANE VOYAGES percevra la somme de 129 Euros par participant

La dépense sera inscrite au compte 6188/421/ALSH Eté 2016 – règlement – du budget de la commune et fera l'objet d'un vote en conseil municipal.

**Date de signature du contrat** : 12/05/2016

**19) 03/06/2016** : est signé avec la Société PITNEY BOWES – Immeuble le triangle – 9 rue Paul Lafargue – CS20012 – 93456 LA PLAINE ST DENIS,

Objet : Contrat de location/maintenance de la machine à affranchir - modèle DM300c, situé à la Maire de Wormhout – 47 place du Général de Gaulle - WORMHOUT

Durée du contrat : 60 mois du 01/01/2017 au 31/12/2021

Date de signature du contrat : **le 31 mai 2016.**

**Montant du contrat : Prix HT : loyer machine à affranchir : 100,00€/an**

**: loyer autre matériel : 447,00€/an**

Modalité de révision du prix : prix ferme

**20) 06/06/2016** : est signé avec la Société SPIE ICS – 153 boulevard Stalingrad – 92247 MALAKOFF cedex – agence de Lille

Objet : Contrat de maintenance de l'installation téléphonique - modèle DM300c, situé à la Maire de Wormhout – 47 place du Général de Gaulle – WORMHOUT  
2 postes standard 5380 et 9 postes 5361

Durée du contrat : 48 mois du 01/06/2016 au 31/05/2020 puis reconduction par période d'un an.

Date de signature du contrat : **le 06 juin 2016.**

**Montant du contrat : 585,00€**

Modalité de révision du prix :

**21) 06/06/2016** : est signé avec la Société BUREAU VERITAS – 59791 GRANDE SYNTHE

Objet : un avenant au contrat de vérification des matériels de levage et des compresseurs pour la nacelle

Prestation	Périodicité	Prix HT/an
Nacelle	Semestrielle (125,00€/semestre)	250,00€

Durée du contrat : à compter du 01/04/2016 jusqu'au 31/03/2019

Date de signature de l'avenant au contrat : **le 03 juin 2016**

**22) 06/06/2016** : est signé avec l'association « UNION BIENFAISANTE », représentée par Monsieur Jean-luc RONDELEZ, président, un contrat d'engagement pour la participation du géant « Aliboron » au cortège des géants à Wormhout, le dimanche 3 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** : L'association « UNION BIENFAISANTE », représentée par Monsieur Jean-luc RONDELEZ

Siège social : 10 rue Emile Roche BP 23 – 59 940 ESTAIRES

Tel : 06.80.14.00.74

N° de SIRET : 783 610 470 00016

**Date de la prestation** : Dimanche 3 Juillet 2016 de 15h00 à 19h00.

**Coût de la prestation** : 900 € TTC (Neuf - cents euros).

**Date de signature du contrat** : le 19 mai 2016

**23) 06/06/2016** : est signé avec l'association « UNION BIENFAISANTE », représentée par Monsieur Jean-luc RONDELEZ, président, un contrat d'engagement pour la participation du géant « Jehan » au cortège des géants à Wormhout, le dimanche 3 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** : L'association « UNION BIENFAISANTE », représentée par Monsieur Jean-luc RONDELEZ

Siège social : 10 rue Emile Roche BP 23 – 59 940 ESTAIRES

Tel : 06.80.14.00.74

N° de SIRET : 783 610 470 00016

**Date de la prestation** : Dimanche 3 Juillet 2016 de 15h00 à 19h00.

**Coût de la prestation** : 500 € TTC (Cinq - cents euros).

**Date de signature du contrat** : le 19 mai 2016

**24) 06/06/2016** : est signé avec l'association « Harmonie Municipale de Méteren », représentée par Madame Marylène CLEENEWERCK, présidente, un contrat d'engagement pour la participation de l'Harmonie Municipale de Méteren au cortège des géants à Wormhout, le dimanche 3 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** : L'association « Harmonie Municipale de Méteren », représentée par Madame Marylène CLEENEWERCK

Siège social : Mairie de Méteren – Rue de l' Haeghe Doome – 59 270 METEREN

Tel : 06.03.81.16.77

N° de SIRET : 783 750 235 00013

**Date de la prestation** : Dimanche 3 Juillet 2016 de 15h00 à 19h00.

**Coût de la prestation** : 700 € TTC (Sept - cents euros).

**Date de signature du contrat** : le 2 juin 2016

**25) 06/06/2016** : est signé avec l'association « SEXTION PARADE », représentée par Madame Nathalie MARTEL, Présidente, un contrat d'engagement pour l'animation musicale de l'orchestre déambulatoire « SEXION PARADE » au cortège des géants à Wormhout, le dimanche 3 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** : L'association « SEXTION PARADE », représentée par Mme Nathalie MARTEL

Siège social : 2896, route de Cassel – 59630 LOOBERGHE

Tél. : 06.68.53.17.01

N° de SIRET : 809 291 933 00012

**Date de la prestation** : Dimanche 3 juillet 2016 de 15h à 19h.

**Coût de la prestation** : 500 € (Cinq cents euros) TTC.

**Date de signature du contrat** : le 2 juin 2016

**26) 06/06/2016** : est signé avec l'association « APPEL DE L' ECOLE SAINT JOSEPH A ESQUELBECQ », représentée par Madame Danièle VANPEPERSTRAETE, présidente, un contrat d'engagement pour la participation du géant « Zeph le Chêne » au cortège des géants à Wormhout, le dimanche 3 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** : L'association « APPEL DE L' ECOLE SAINT JOSEPH A ESQUELBECQ », représentée par Madame Pascale VANPEPERSTRAETE

Siège social : 3 rue de la gare – 59 470 ESQUELBECQ

Tel : 06.78.66.04.54

N° de SIRET : 753 900 257 00019

**Date de la prestation** : Dimanche 3 Juillet 2016 de 15h00 à 19h00.

**Coût de la prestation** : 300 € TTC (Trois - cents euros).

**Date de signature du contrat** : le 19 mai 2016

**27) 06/06/2016** : est signé avec l'association « WATT' EN FETE », représentée par Monsieur Joel DUCROCQ, président, un contrat d'engagement pour la participation du géant « Watten'Dame » au cortège des géants à Wormhout, le dimanche 3 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** : L'association « WATT' EN FETE », représentée par Mr Joel DUCROCQ

Siège social : Mairie de Watten – Place Roger Vandenberghe BP 11 – 59 143 WATTEN

Tel : 06.37.15.54.42

N° de SIRET : 539 751 479 00012

**Date de la prestation** : Dimanche 3 Juillet 2016 de 15h00 à 19h00.

**Coût de la prestation** : 500 € TTC (Cinq- cents euros).

**Date de signature du contrat** : le 19 mai 2016

**28) 06/06/2016** : est signé avec l'association « Les amis d' Ukko », représentée par Monsieur Pierre DEFRANCE, président, un contrat d'engagement pour la participation du géant « Ukko » au cortège des géants à Wormhout, le

dimanche 3 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** : L'association « Les amis d' Ukko »,  
représentée par Monsieur Pierre DEFRANCE  
Siège social : 22 rue de l' Avesnois – 59 229 UXEM  
Tel : 03.28.26.94.86  
N° de SIRET : 795 041 532 00016

**Date de la prestation** : Dimanche 3 Juillet 2016 de 15h00 à 19h00.

**Coût de la prestation** : 200 € TTC (Deux - cents euros).

**Date de signature du contrat** : le 19 mai 2016

**29) 06/06/2016** : est signé avec l'association « GEANTS DE STEENWERCK », représentée par Monsieur Michael DECHERF, président, un contrat d'engagement pour la participation du géant « Totor » au cortège des géants à Wormhout, le dimanche 3 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** : L'association « GEANTS DE STEENWERCK »,  
représentée par Monsieur Michael DECHERF  
Siège social : 16 résidence des Près du Bourg – 59 181 STEENWERCK  
Tel : 06.25.46.32.87  
N° de SIRET : 529 328 577 00018

**Date de la prestation** : Dimanche 3 Juillet 2016 de 15h00 à 19h00.

**Coût de la prestation** : 400 € TTC (Quatre - cents euros).

**Date de signature du contrat** : le 19 mai 2016

**30) 06/06/2016** : est signé avec l'association « Les Amis de Tisje Tasje », représentée par Madame Martine SALOMON, présidente, un contrat d'engagement pour la participation des géants « Tisje Tasje, Toria, Babe Tisje, Zoon Tisje » au cortège des géants à Wormhout, le dimanche 3 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** : L'association « Les Amis de Tisje Tasje »,  
représentée par Mme Martine SALOMON  
Siège social : 73 bis rue d'Aire – 59 190 HAZEBROUCK  
Tel : 03.28.41.64.94  
N° de SIRET : 783 644 883 00028

**Date de la prestation** : Dimanche 3 Juillet 2016 de 15h00 à 19h00.

**Coût de la prestation** : 1540 € TTC (Mille- cinq- cents- quarante euros).

**Date de signature du contrat** : le 13 mai 2016

**31) 06/06/2016** : est signé avec l'association « La Fanfare Communale de Rexpoede », représentée par Monsieur Jacques GOUSSEN, président, un contrat d'engagement pour la participation de la Fanfare et du géant « Gust de Meester » au cortège des géants à Wormhout, le dimanche 3 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** : L'association « La fanfare communale de Rexpoede »,  
représentée par Monsieur Jacques GOUSSEN  
Siège social : 26 la Roseraie – 59 122 REXPOEDE

Tel : 03.28.68.36.85

N° de SIRET : 783 781 339 00016

**Date de la prestation** : Dimanche 3 Juillet 2016 de 15h00 à 19h00.

**Coût de la prestation** : 700 € TTC (Sept - cents euros).

**Date de signature du contrat** : le 13 mai 2016

**32) 06/06/2016** : est signé avec l'association « LES AMIS DU REUZE ET DU PATRIMOINE FOLKLORIQUE DUNKERQUOIS », représentée par Monsieur DEVINCK André, président, un contrat d'engagement pour la participation du géant « le Reuze, ses 4 chevaux et les 2 gardes » au cortège des géants à Wormhout, le dimanche 3 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** : L'association « LES AMIS DU REUZE ET DU PATRIMOINE FOLKLORIQUE DUNKERQUOIS»,

représentée par Monsieur DEVINCK André

Siège social : Mairie de Malo les Bains Place Shipman – 59 240 DUNKERQUE

Tel : 06.73.94.51.08

N° de SIRET : 502 943 871 00017

**Date de la prestation** : Dimanche 3 Juillet 2016 de 15h00 à 19h00.

**Coût de la prestation** : 1420 € TTC (Mille-quatre-cents-vingt euros).

**Date de signature du contrat** : le 19 mai 2016

**33) 06/06/2016** : est signé avec l'association « Festi Prouvy », représentée par Monsieur Patrick LEFEVRE, président, un contrat d'engagement pour la participation des géants « Bernard le Pompier, Deug l'écolier et Mickey » au cortège des géants à Wormhout, le dimanche 3 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** : L'association « Festi Prouvy »,

représentée par Monsieur Patrick LEFEVRE

Siège social : 63 rue de la Gare – 59 121 PROUVY

Tel : 06.60.04.42.80

N° de SIRET : 749 866 919

**Date de la prestation** : Dimanche 3 Juillet 2016 de 15h00 à 19h00.

**Coût de la prestation** : 900 € TTC (Neuf- cents euros).

**Date de signature du contrat** : le 19 mai 2016

**34) 06/06/2016** : est signé avec l'association « LES GIGOTTOS AUTOMATES », représentée par Monsieur DEHONDT Bruno, président, un contrat d'engagement pour la participation du géant « Félicifelle » au cortège des géants à Wormhout, le dimanche 3 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire** : L'association « LES GIGOTTOS AUTOMATES »,

Représentée par Monsieur DEHONDT Bruno

Siège social : 237, route de Poperinghe – 59 114 STEENVOORDE

Tel : 06.74.30.43.08

N° de SIRET : 337 742 076 00025

**Date de la prestation** : Dimanche 3 Juillet 2016 de 15h00 à 19h00.

**Coût de la prestation** : 760 € TTC (Sept-cent- soixante euros).

**Date de signature du contrat :** le 19 mai 2016

**35) 06/06/2016 :** est signé avec Madame Armelle PRONIER - BOUCHER, auto-entrepreneur, un contrat d'engagement pour la location de 2 chevaux de traits pour le cortège des géants le dimanche 3 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire:** Madame Armelle PRONIER  
Siège social : 14, Chemin de Rubrouck – 59470 LEDRINGHEM  
N° SIRET : 519 601 322 00018  
N° URSSAF : U59048284181

**Date et horaires de la prestation :** 03/07/2016 de 15h00 à 19h00.

**Coût de la Prestation :** 200 € TTC versés par virement sur le compte de l'entreprise.

**Date de signature du contrat :** le 2 juin 2016.

**36) 06/06/2016 :** est signé avec Madame Armelle PRONIER - BOUCHER, auto-entrepreneur, un contrat d'engagement pour la location de 2 chevaux de traits pour le cortège des géants le dimanche 3 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire:** Madame Armelle PRONIER  
Siège social : 14, Chemin de Rubrouck – 59470 LEDRINGHEM  
N° SIRET : 519 601 322 00018  
N° URSSAF : U59048284181

**Date et horaires de la prestation :** 03/07/2016 de 15h00 à 19h00.

**Coût de la Prestation :** 200 € TTC versés par virement sur le compte de l'entreprise.

**Date de signature du contrat :** le 2 juin 2016.

**37) 06/06/2016 :** est signé avec l'association « Les Amis du Caou », représentée par Monsieur HAMELIN Christian, président, un contrat d'engagement pour la participation du géant « Le Caou accompagné de sa cour » et de l'harmonie « Le Doulieu » au cortège des géants à Wormhout, le dimanche 3 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire :** L'association « Les Amis du Caou »,  
représentée par Monsieur HAMELIN Christian  
Siège social : 50 rue Faidherbe – 59 660 MERVILLE  
Tel : 03.81.98.07.73  
N° de SIRET : 509 210 258 00018

**Date de la prestation :** Dimanche 3 Juillet 2016 de 15h00 à 19h00.

**Coût de la prestation :** 1200 € TTC (Mille- deux- cents euros).

**Date de signature du contrat :** le 19 mai 2016

**38) 06/06/2016 :** est signé avec l'association « Si Pérenchies m'était contée », représentée par Monsieur JOURDAN Philippe, président, un contrat d'engagement pour la participation des géants « Jeanne la Fileuse et Henri le Tisserand » au cortège des géants à Wormhout, le dimanche 3 juillet 2016, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire :** L'association « Si Pérenchies m'était contée »,



représentée par Monsieur JOURDAN Philippe  
Siège social : 67 rue Jean Moulin – 59 840 PERENCHIES  
Tel : 03.20.08.82.60  
N° de SIRET : 500 570 00016  
**Date de la prestation** : Dimanche 3 Juillet 2016 de 15h00 à 19h00.  
**Coût de la prestation** : 600 € TTC (Six cents euros).  
**Date de signature du contrat** : le 19 mai 2016